

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de CHIDDES

en date du 19 juin 2015

à 20 h 30

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame VOILLIOT Bernadette, Maire.

**Etaient présents** : VOILLIOT Bernadette, BERGER Christian, AUGENDRE Daniel, CLEMENT Adeline, CYRILLE Frédéric, LOREAU Céline et POUPON Jean Michel.

**Ayant donné pouvoir** : ANDRIOT Fabienne à AUGENDRE Daniel, VANNIER Eric à VOILLIOT Bernadette, VIGNERON Chantal à BERGER Christian.

**Etait absent excusé** : BERGER Antoine

## **I. TARIFS**

### **↳ Salle des fêtes**

Afin de prendre en compte l'effort fait par le Comité des Fêtes pour promouvoir la musique à l'occasion de la « Fête de la Musique » et de la spécificité organisationnelle, le conseil municipal souhaite lui appliquer à cette occasion, de façon pérenne, la gratuité de la salle des fêtes.

### **↳ Cimetière**

Suite à une demande récente pour la pose d'un caveau, il s'est avéré qu'aucun tarif communal n'avait été voté par le conseil municipal pour ce cas précis.

En conséquence, le conseil municipal arrête les tarifs suivants :

→ 15 ans : 30 €

→ 30 ans : 50 €

Un emplacement précis dans le cimetière est également déterminé et le règlement sera modifié en conséquence.

D'autre part, la concession dite « temporaire » est requalifiée en concession d'une durée de 15 ans sans modification de tarif.

## **II. LOGEMENT VACANT**

Le logement du 1<sup>er</sup> étage de type 3 (cuisine, salle, 2 chambres, salle de bains, toilettes, cave, possibilité de terrain) d'une surface de 82 m<sup>2</sup> est vacant.

Plusieurs candidatures nous sont déjà parvenues mais aucune n'ont abouti.

Il s'agit d'un logement social soumis à plafond de ressources.

## **III. EAU**

### **↳ Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable (RPQS)**

Le rapport fait ressortir un taux satisfaisant de 89 % de rendement du réseau soit un indice linéaire de perte de 0.2 m<sup>3</sup>/j/km.

Il n'y a plus de conduites en plomb subsistant sur le réseau dit « du Bourg » depuis 10 ans, travaux pour lesquels un emprunt avait été contracté à pareille époque et dont l'échéance finale a été atteinte le 01 avril dernier.

Le nombre d'abonnés comptabilisé de 94 est constant.

### **↳ Contrat d'entretien du réseau d'eau**

Mr LEBLANC est chargé de la surveillance et de l'entretien du réseau d'eau dit « du Bourg » depuis de nombreuses années.

De nouvelles charges lui ayant été confiées compte tenu de la javelisation au captage, il fait une proposition de prix à la hausse. Cependant, d'autres tâches initialement assignées lui ont été enlevées.

Afin de bénéficier d'une offre comparative, un autre devis sera sollicité avant décision finale.

## **IV. TRAVAUX EGLISE**

Suite à l'intervention de l'entreprise HEUR'TECH sise à CHEMILLY (03) pour le réglage de l'horloge de l'église, il s'est avéré que le système d'engrenage des aiguilles est défectueux et qu'il faut procéder au remplacement de la minuterie.

Le coût de cette intervention s'élève à 784.80 € TTC à laquelle il faut prévoir en sus la location d'une nacelle pour accéder à l'horloge.

HEUR'TECH fait une estimation à 345 € HT.

Dans un premier temps, LOCAMORVAN à AUTUN a été sollicitée (on estime la hauteur de l'horloge à environ 15/20 m sachant que le coq doit être à 30/32 m). Elle propose les tarifs suivants :

- Camion nacelle de 19 m (permis VL suffit) → 270 € HT journée (possibilité de louer à la ½ journée)

- Nacelle automotrice (livrée par LOCAMORVAN en PL) → 200 € HT la journée + 1.45 € km AR x 2 pour le transport soit 230 € environ en plus. TOTAL 432 € HT la journée

Après renseignement pris auprès d'HEURTECH il lui faut ½ journée pour procéder aux travaux.

Il est décidé de solliciter également les entreprises locales (THOMAS et BERTHIER) pour obtenir des offres comparatives.

Suite à la visite annuelle d'entretien qui a été effectuée en même temps, Mr CHOMEL s'est aperçu que le battant de la petite cloche était aplati ce qui rend le métal plus dur et risque de fragiliser la cloche.

Il a donc établi un devis pour le remplacement du battant avant que la petite cloche ne casse (moins coûteux de remplacer le battant que la cloche). Il se monte à 562.80 € TTC

Le conseil municipal diffère ces travaux au budget 2016.

## V. COMMERCES

### ↳ **Dépôt de pains**

Le dépôt de pains fermera définitivement le 5 juillet.

Il avait été envisagé la possibilité d'installer le dépôt au restaurant toutefois Mme CYRILLE n'y a pas réservé de suite favorable sauf pour le mercredi.

En conséquence, afin de rendre service à la population, la seule alternative reste de vendre le pain en Mairie ou à l'agence postale aux jours d'ouverture, sur réservation uniquement de façon à ne pas générer de frais supplémentaires à la collectivité.

Après débats, le conseil municipal souhaite que le pain soit vendu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 45 à 10 h 30.

L'approvisionnement sera effectué par la boulangerie ROUET.

### ↳ **Restaurant le Montcharlet**

Il est porté à la connaissance du conseil municipal la cessation d'activité de Mme CYRILLE au 31 décembre 2015. La communauté de communes des Portes Sud du Morvan est en charge d'étudier toutes propositions d'un repreneur potentiel.

## VI. QUESTIONS DIVERSES

### ↳ **Indemnités kilométriques**

Afin de dédommager l'agent communal qui s'est déplacé avec son véhicule personnel pour effectuer un stage, le conseil municipal décide d'appliquer le barème de remboursement.

### ↳ **Frais de notaire**

Suite à l'échange qui a eu lieu entre la commune et Mme TROUBAT, il est acté de prendre en charge les frais de notaire compte tenu de l'empiètement du domaine privé.

### ↳ **Centre Social**

Madame ANDRIOT Fabienne est reconduite comme représentante de la commune au conseil d'administration du Centre Social jusqu'à l'assemblée générale de 2017. Chiddes n'aura qu'une voix consultative.

### ↳ **Motion de soutien**

Le conseil municipal soutient la motion de l'Association des Maires de France contribuant à alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

### ↳ **Subvention PEP**

Il n'est pas réservé de suite favorable à la demande de subvention PEP.

↳ **Informations sur la réglementation et la mise en conformité des panneaux de publicité et de pré-enseignes**

Il est porté à la connaissance des élus, qui se feront les porte-parole des administrés, de la nouvelle réglementation des pré-enseignes

A compter du 13 juillet 2015, seront interdites hors agglomération et dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants, les pré-enseignes dérogatoires suivantes relatives :

- aux activités utiles aux personnes en déplacement (station service, garage, **restaurant**, hôtel)
- aux activités liées à des services publics ou à des services d'urgence (pharmacie, hôpital, clinique vétérinaire)
- aux activités s'exerçant en retrait de la voie publique

Seules seront autorisées à compter du 13 juillet 2015, hors agglomération, les pré enseignes dérogatoires suivantes :

- activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales
- activités culturelles
- monuments historiques classés ou inscrits, ouverts à la visite
- activités se déroulant de façon temporaire, ayant le caractère d'opérations exceptionnelles ou de manifestations à caractère culturel ou touristique.

↳ **Préparation du buffet républicain**

Le 14 juillet étant un mardi, la préparation aura lieu le lundi à partir de 9 h. Chaque conseiller disponible est invité à s'associer aux préparatifs. Les membres du CCAS seront également conviés comme chaque année à y participer ; leur aide étant essentielle.

Il est décidé que les pâtisseries seront commandées chez Nicolas MASSÉ.

Cette année, il y aura 3 remises de dictionnaires pour les passages en 6<sup>e</sup>.

↳ **Recensement de la population**

Le recensement de la population s'effectuera à compter du 21 janvier 2016.

↳ **Etablissements Recevant du Public (ERP)**

Les travaux concernant les ERP ont débuté. La rampe d'accès à l'église est presque terminée, il reste à mettre en place les chasses roues.

Les travaux relatifs à l'école et à la cantine vont débiter avec la mise aux normes des toilettes pour personnes à mobilité réduite dès le mois de juillet puis viendront ensuite les créations de rampes d'accès ainsi que la réalisation de la cour. A ce sujet, il est prévu dans le marché d'enlever les cailloux en place. Toutefois, il faut réfléchir à un lieu de stockage. Il est décidé de les entreposer près des conteneurs de tri.

↳ **Fuite du trop-plein du réservoir**

L'agent communal a signalé une fuite issue du conduit du trop-plein du réservoir d'eau qui se déverse dans l'étang. Mr CYRILLE, exploitant, s'engage à remédier à cette situation.

↳ **Réglementation de la circulation**

Compte tenu de l'état du chemin du Montcharlet sur la dernière partie permettant l'accès au monument du Montcharlet ainsi qu'à la table d'orientation, Madame le Maire souhaite, suite à plusieurs incidents, rendre cette voie inaccessible aux véhicules sauf aux riverains afin de ne pas engager la responsabilité de la commune en cas de sinistre.

Un arrêté sera pris en ce sens.

**La séance est levée à 23 heures.**

**Adeline CLEMENT,  
Secrétaire de séance,**

